

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 11 JUIN 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. BROUCARET à M. IBARBOURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 13 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, adoptée par arrêté du 9 novembre 1998 et appliquée pour le compte administratif du budget annexe de l'OSPB de la Régie Autonome - Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel.

Le Compte Administratif 2023 fait apparaître les réalisations suivantes :

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale A		1 144 110,00 €		1 144 110,00 €
RECETTES	Titres de recettes émis B	1 145 035,41 €		1 145 035,41 €
	Recettes rattachées C	17 804,00 €		17 804,00 €
	Total D	1 162 839,41 €		1 162 839,41 €
DEPENSES	Mandats émis E	974 051,62 €		974 051,62 €
	Dépenses rattachées F			
	Total G	974 051,62 €		974 051,62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution H (D-G) Excédent (+) Déficit (-)	+ 188 787,79 €		+ 188 787,79 €
RESULTAT DE CLOTURE	Résultat reporté (2022) I	- 66 782,13 €		- 66 782,13 €
	Résultat au 31/12/2023 J (H+I)	+ 122 005,66 €		+ 122 005,66 €
RESTE A REALISER	Recettes engagées non réalisées K			
	Dépenses engagées non mandatées L			
	Solde des restes à réaliser M (K-L) Excédent (+) Déficit (-)			
RESULTAT CUMULE	Excédent (J+M)			+ 122 005,66 €
	Déficit (J+M)	+ 122 005,66 €		

Le résultat de clôture (toutes sections) est donc excédentaire de **122 005,66 €**.

Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée lors de l'adoption du budget primitif 2024 adopté le 09 avril dernier.

Après discussion sur le Compte Administratif, M. le Président propose d'élire un président qui assurera le vote en son absence.

En application de l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président, ordonnateur des comptes objets du présent rapport, se retire de la salle de réunion au moment du vote.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme CASTEL :

- donne acte à M. le Président de la présentation des résultats 2023 ;
- décide d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci - avant.

DONT ACTE